

dans la division que je propose. De plus, c'est la seule partie de ce pays dans laquelle il y ait des routes ou moyens de transport. La vallée de la rivière de la Paix est entièrement comprise dans cette division, et bien plus, la voie du Grand-Tronc-Pacifique y passe entièrement. Il ne reste, pour ainsi dire, rien en dehors de la division. Ma proposition est donc simplement celle-ci : Si on établit au nord de l'ancienne frontière d'Alberta un district électoral de la même superficie que Saint-Albert, il comprendra tout ce qui vaut la peine d'être compris dans la partie sud-ouest du présent district d'Athabaska. Il ne restera en dehors de cette division que quelques colons disséminés ici et là et trop peu nombreux pour exiger une organisation quelconque.

L'autre jour je citais comme un précédent l'annexion d'Ashuanipi au Saguenay, et l'honorable premier ministre m'a répondu que ce territoire n'était pas peuplé. D'après le dernier recensement de 1901, il contenait 161 blancs. D'après le même recensement, Athabaska n'en a que 243, sans compter qu'il ne s'agit ici que de la moitié de ce district. Les probabilités sont donc qu'il n'a pas plus de population blanche que dans Asshuanipi. Cependant, il n'a jamais été question d'organiser Ashuanipi et personne n'a considéré cela comme une injustice.

Je prétends qu'on peut établir une division électorale dans la partie sud-ouest d'Athabaska qui répondrait à tous les besoins et représenterait tous les intérêts concernés.

L'amendement que nous proposons est bien simple. Nous prenons simplement le territoire que l'on se propose d'ériger en province d'Alberta ; il contient les districts fédéraux d'Alberta, Calgary, Strathcona, Edmonton, Medicine-Hat et une partie d'Athabaska. On verra par la carte que l'ancien district d'Alberta ne s'étend pas jusqu'au quatrième méridien ; il est un peu plus petit que les autres. Cependant, si on y ajoute Medicine-Hat, il est plus peuplé que les divisions d'Edmonton. D'après ce calcul, en prenant les chiffres du Gouvernement, la liste électorale d'Alberta et de Medicine-Hat réunis, contiendrait 6,736 noms ; Calgary, 7,951 ; Strathcona, 8,786 et Edmonton 6,744. Cela équilibrerait presque la représentation entre le nord et le sud.

Maintenant, si on prend comme base le nombre de suffrages exprimés, on arrive au résultat suivant : Alberta et Medicine-Hat réunis, 4,632 ; Calgary, 5,577 ; Strathcona, 5,923 et Edmonton, 5,105. Cela donnerait au sud une division de plus que ce que nous réclamons et laisserait une division dans l'extrême nord, ce qui suffit amplement aux intérêts en jeu. Ce plan aurait de plus l'avantage d'être facilement compris et de reposer sur des divisions déjà connues dans cette frontières d'Alberta, de Calgary, de Strathpartie du pays. Tout le monde connaît les frontières d'Alberta, de Calgary, de Strathcona et d'Edmonton. Le Gouvernement lui-même, dans ses rapports avec la population,

reconnait ces divisions puisque l'agence des terres de Lethbridge comprend la province d'Alberta, l'agence de Medicine-Hat et de Calgary comprend toute la division de Calgary, l'agence de Red-Deer comprend le district de Strathcona, de même que celle d'Edmonton comprend le district d'Edmonton. Les bornes des agences des terres sont absolument les mêmes que celles des divisions électorales auxquelles la population est habituée. Il ne resterait plus qu'à diviser ces districts en autant de districts électoraux qu'il en faut, et cette division serait faite par une commission indépendante.

Voilà en quoi consiste notre proposition : Peu nous importe par qui sera faite la division, mais nous croyons qu'elle pourrait être mieux faite par une commission que par qui que ce soit. Le principe pour lequel nous combattons, c'est une répartition équitable de la représentation pour toutes les parties du territoire.

Sir WILFRID LAURIER : Je suppose que la Chambre doit connaître passablement les chiffres et les arguments que l'honorable député de Montréal (M. Ames) vient de répéter, bien que je ne lui en fasse pas un reproche. Je ne vois pas quel rapport ces chiffres peuvent avoir avec la proposition qu'il vient de faire. Il a cherché à établir que la population est plus considérable dans les onze divisions au sud de Red-Deer, que dans celles au nord. Je ne conteste pas cela, et je crois que j'ai été le premier à donner les chiffres indiquant que d'après le nombre de suffrages exprimés à la dernière élection, la population est plus considérable dans le sud que dans le nord. Mais j'ai déjà expliqué à la Chambre que ces chiffres ne sont pas les seuls dont nous ayons à tenir compte. Il existe d'autres sources de renseignements qui doivent être prises en considération, mais que l'honorable député ignore complètement. Il n'a pas dit un mot du recensement de 1901, bien que ce soit des sources de renseignements qui ont été mises sous les yeux de la Chambre. S'il est vrai qu'à l'aide des chiffres qu'il a cités, il prouve qu'il y a plus d'électeurs dans le sud que dans le nord, il est également vrai que d'après le recensement, il y en a plus dans le nord que dans le sud. J'ai déjà donné tous ces chiffres, mais on me permettra de les répéter. Le recensement démontre que dans les vingt-trois divisions de l'ancien district d'Alberta, il y avait en 1901, 69,401 habitants. Pour les besoins de la comparaison, laissons de côté la division de Red-Deer dont la population est de 2,009. Cela laisse une population de 67,432. Si on divise cette population par 22, on trouve un peu plus de 3,000 pour chaque division et si on applique cette moyenne ou cette unité de représentation aux onze divisions du nord, on a comme résultat environ dix députés, et si on fait le même calcul pour les onze divisions du sud on arrive à peu près à douze. La population des neuf divisions au nord de Red-